

Mercredi 20 Novembre 2019.

16^h à 17^h

Visite de M^{re} OZZONI pour consulter le dossier.
Rédigera un avis par écrit.

Visite de M^{re} Bagarry pour une demande de construction
de garage sur la parcelle D467.
et sur la restauration d'un bâtiment à restaurer.
Rédigera une demande par écrit.

- Visite de M^{re} CLAIR. pièce jointe, n°2

- Visite de M^{re} Flores.

Jean Pierre CLAIR
Le Village
04120 ROUGON

Le 20 novembre 2019

Remarques et suggestions sur le projet de PLU de Rougon

Remarque préliminaire

- Ayant vu que le projet pouvait être téléchargé sur Internet, j'ai donc procédé à cette opération et ai imprimé le dit projet, ceci afin de pouvoir mieux l'examiner.
- Et là, surprise, mon imprimante a débité 801 pages (!), et ceci sans compter le dossier administratif qui doit comporter environ 80 pages, le tout pour un poids de 4 kg 33 !
- A titre de comparaison, l'ancien POS pesait environ 200 grammes !
- Voilà donc que l'on demande au public (sur un dossier dont l'élaboration a duré plusieurs années) de donner son avis dans un délai d'un mois.
- C'est quasiment « mission impossible » et l'on peut se poser des questions sur cette façon de procéder ; je tenais à ce que cela soit dit.

Remarques et suggestions

Emplacements réservés

ER8 – La portion de la D317 située entre la chapelle St Christophe et le village est empruntée fréquemment pendant la saison estivale de façon piétonnière, en particulier par les touristes stationnant devant le cimetière.

Cette portion de route permet, tout en marchant, d'admirer le panorama des Gorges, en particulier du Grand Canyon.

Il est fort dommage, en créant cette zone de parking, 1°) de porter atteinte à la notion de « coulée verte » qui a toujours prévalu et qui perdure dans le présent projet, afin de conserver au village son aspect de village perché.

2°) d'offrir à la vue des visiteurs un amas de véhicules alors qu'il y a sur cette portion de route un paysage unique.

Il apparaîtrait plus judicieux d'envisager cette zone de stationnement estival provisoire sur la parcelle B 1616 qui, située en contrebas du cimetière est, de plus, cachée à l'Ouest par une haie de buis en bordure de la D 317 ; cette parcelle, en superficie, semble à peu près équivalente à la B 1078.

ER17 – Une suggestion à ce sujet ; le chemin menant à Encastel étant éboulé le long des parcelles C 177 – 188 – 189 et 190, il serait bon de prévoir un emplacement réservé sur la bordure Est de ces parcelles, ceci afin de reconstituer le chemin.

Zone A – secteur AP – dans le POS actuel, la possibilité d'extension des bâtiments existants est de 50 % - dans le projet de PLU, ce pourcentage est ramené à 30 % - j'aimerais connaître la raison de cette réduction que je conteste.

Restauration – Si l'intention est louable concernant certains bâtiments (comme par exemple Gloige), par contre cela n'apparaît pas nécessaire concernant certaines ruines qui n'étaient sans doute que des remises ; quels ont été les critères qui ont présidé à cette sélection ? Mystère !

Par ailleurs, les règles pour procéder à ces restaurations (page 3 du document 4-1-4) relèvent d'un « flou artistique ».

Il est indiqué qu'« aucun changement de destination n'est autorisé », mais qui ou sur quels critères décidera-t-on de la destination de telle ou telle ruine ? N'aurait-il pas été plus simple et plus clair d'indiquer sur chacune des fiches la destination de la ruine ?

Je demande donc que le document 4-1-4 soit intégralement repris, que ce soit dans le choix des ruines à restaurer et dans les règles pour procéder à leur restauration.

Zone Ua – hauteur des bâtiments ; la rédaction de ce paragraphe est, pour le moins, peu explicite, et, comme indiqué ci-dessus, laisse certains points précis dans le flou ; il est important que cette notion soit affinée car cette zone est celle du village dont il est convenu de préserver l'aspect.

En conclusion, j'ai le sentiment (en parcourant ce document – car je n'ai pu tout lire → voir ma remarque préliminaire) de nombreux endroits où le « copier-coller » a prévalu ; de plus, l'épaisseur du dit document fait apparaître de nombreuses redites qui n'étaient pas nécessaires.